

Entré au Conseil des Domaines et Finances, où il dirigea le même département, il y figurait en juillet et décembre 1791 comme conseiller, troisième en rang. ^{16bis}) L'année suivante on le trouve parmi les membres du «Comité établi pour le séquestre des Biens que les Couvents et autres Etablissements ecclésiastiques supprimés en France possédoient sous la domination de S. M. l'Empereur et Roi aux Pays-Bas». Comme, d'après la même source, un «Ransonnet» figurait parmi les officiers à la «Chancellerie de Cour et d'Etat de S. M. pour les affaires du département des Pays-Bas à Vienne», ¹⁷) il faut admettre que Hubert-Joseph Ransonnet portait encore le titre des fonctions avec lesquelles il avait débuté.

Lorsque, en 1793, le Conseil des Finances fut réorganisé, entre autres par l'augmentation de ses membres de deux unités, un conflit de préséance surgit entre Ransonnet, qui était conseiller depuis plusieurs années, et un des deux candidats pour les nouveaux postes, Van der Dieft, depuis 1791 rapporteur à la Jointe des Administrations et portant aussi le titre de conseiller des Finances. Le Ministre Metternich trancha la question en ne nommant qu'un seul titulaire, le baron Charles de Charvet. Le chancelier Trautmannsdorff ne semble pas avoir été enchanté de cette solution car, dans un rapport à l'empereur François II du 23. 8. 1793, il prétend que l'incident entre Ransonnet et Van der Dieft «ne devait pas être difficile à résoudre, en prenant en considération la date de nomination ou de prestation de serment des intéressés». ¹⁸)

La même année, Ransonnet faillit occuper une place de choix dans le Gouvernement des Pays-Bas. A la suite de son désir d'instaurer une Conférence ministérielle, l'empereur François avait notifié aux Etats qu'à l'avenir le Gouvernement général aurait à entendre, à titre consultatif, deux conseillers originaires des Pays-Bas, avant de prendre aucune décision. ^{18bis}) Ransonnet, réputé pour ses qualités d'économiste, figurait en 2^{me} rang sur la liste des personnalités envisagées pour ces postes. Il fut écarté pour être «trop compromis», ce qui veut dire qu'on craignait des réclamations de la part de ceux qui ne lui avaient pas pardonné sa participation aux affaires du Hainaut» ¹⁹).

Pendant la guerre de 1794 il était adjoint au général comte Fr. de Clerfayt, en qualité de commissaire général civil. En 1799 et 1800 il se rendit en mission en Angleterre, puis demanda sa retraite qui lui fut accordée par l'empereur François. Celui-ci le créa en même temps baron (18. 6. 1803) ^{19bis}) en l'autorisant à porter les armes dont nous avons parlé au début de notre étude.

Hubert Joseph qui mourut à Vienne le 9. 1. 1816, avait épousé le 11. 2. 1801 sa cousine Marie-Claire Ransonnet (1780-1854), (19^{ter}) qui lui donna 5 enfants: Charles (IX B a), Louis (IX B b) et trois filles.